

INTÉRÊT ET PROTECTION DES ZONES TOURBEUSES DE WALLONIE

Le cas de la tourbière de Cul-des-Sarts

par

R. ROSOUX ⁽¹⁾ et E. SERUSIAUX ⁽²⁾

C'est un cri d'alarme que nous lançons ici : la situation des zones tourbeuses en Wallonie est dramatique. Il est clair en effet que les deux dernières décennies de ce siècle verront l'altération ou la disparition des derniers sites valables de cette région du pays.

La liste des sites détruits récemment est lourde. Citons simplement le marais du Rabay près de Virton, dernière tourbière alcaline de Wallonie avec ses jonchaies à *Juncus subnodulosus*, disparue aux dépens d'un zoning touristique, la fagne de Chabrehez sur le plateau des Tailles, drainée et plantée d'épicéas alors même que le projet de plan de secteur lui octroie le statut de réserve naturelle d'intérêt scientifique, la fagne de Baugnez au Sud-Est de Malmédy, si brillamment décrite par Stieperaere (1972) a subi le même sort.

La liste des sites tourbeux menacés est plus longue et plus déprimante encore : qu'on imagine simplement les conséquences qu'aura, sur le régime et la qualité des eaux, la traversée du plateau des Tailles par l'autoroute E 9, Liège-Arlon !

1. L'INVENTAIRE DES SITES WALLONS D'UN TRÈS GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

En 1977, Inter-Environnement-Wallonie, fédération regroupant la plupart des associations wallonnes œuvrant pour la qualité de la vie, a établi l'inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique (Sérusiaux, 1977). Ce projet, dénommé ISIWAL, a rencontré la collaboration des associations membres de la fédération et des laboratoires universitaires les plus compétents. Sur base de cinq critères objectifs, ce travail a sélectionné 306 sites considérés comme prioritaires et constituant le strict minimum en matière de protection des espèces vivantes et de leurs communautés.

Parmi eux se trouvent bien entendu les zones tourbeuses les plus représentatives de Wallonie. On peut grossièrement les classer en quatre catégories :

- Les sites tourbeux du district phytogéographique brabançon. Ceux-ci sont tout à fait relictuels et au nombre de deux seulement : la vallée de l'Ermitage à Braine-le-Château et la « Mer de Sable » à Stambruges.
- Les sites tourbeux des crêtes de l'Ardenne, donc des sommets de l'anticlinal ardennais, soit d'Ouest en Est : le plateau de Rocroi (tourbière de Cul-des-Sarts),

(¹) Chargé de mission à Inter-Environnement-Wallonie

(²) Aspirant au Fond National de la Recherche Scientifique et Administrateur à Inter-Environnement-Wallonie

le plateau de la Croix-Scaille (tourbières de la Virée de la Doucette et de la ferme Jacob), le plateau de Recogne-Librumont (les Anciennes Tourbières), le plateau de St-Hubert (tourbières du Rouge Ponceau et de Ste-Gertrude), le plateau des Tailles (fagne de Malempré, fagne des Mochettes, fagnes de Robièfa et de Nâzieufa, fagnes des « Massotais », de Champfa, du Grand Passage, Lepeuque et de la Picherotte et grande fagne de Bihain), le plateau de Spa-Malchamps (fagne de Pansîre, fagne James et fagne dite de Spa-Malchamps, fagne de Stavelot), le plateau de la Baraque Michel (1).

- Les sites tourbeux du Sud de l'Ardenne avec la Vague des Gomhets à Suxy.
- Les sites tourbeux de Gaume avec principalement les marais de la Haute-Semois et le Landbrouch.

Notons que c'est probablement au niveau de ces deux dernières catégories qu'ISIWAL est incomplet, une quantité importante de données devant encore être compulsée.

2. LES MENACES

Tous ces sites sont, soit directement menacés de destruction mécanique, soit altérés au point de nécessiter une intervention urgente, soit sujet à un piétinement excessif de la part des touristes. Sans craindre de se tromper, on peut affirmer que, si le rythme actuel de disparition des sites tourbeux se maintient, aucun d'eux ne verra l'an 2000.

Le facteur classique de *drainage* suivi de *plantation de résineux*, principalement d'épicéas, continue de sévir, parfois sur de grandes échelles. Loin de s'être affaiblie, cette pratique affecte maintenant les zones les plus reculées et les plus difficiles à planter. Outre la destruction totale des milieux tourbeux qu'elles entraînent, ces plantations ont un effet désastreux sur le régime des eaux et sont une des causes directes du problème de l'eau en Wallonie. Les *rectifications et les curages de rivière* ont détruit et détruisent encore des sites exceptionnels : le cas des marais de la Haute-Semois en est un exemple particulièrement tragique. Des éléments plus insidieux comme les *captages d'eau* ont une influence néfaste de par le simple abaissement de la nappe phréatique qui en résulte. Enfin, l'influence de l'*eutrophisation des eaux* est souvent négligée. Ce phénomène est partout quasi généralisé et est une conséquence directe de l'emploi d'engrais azotés et phosphatés et de la politique du « tout-à-l'égout » pratiquée dans le pays. Le cas de la tourbière de Cul-des-Sarts que nous évoquons plus loin est significatif à cet égard.

Ces dernières années ont vu l'apparition d'éléments plus brutaux encore. L'*infrastructure routière* et notamment autoroutière menace de façon très sérieuse les tourbières du plateau des Tailles puisque celui-ci doit être traversé par l'E 9. Aucune étude d'impact n'a été demandée par le Ministère des Travaux Publics ! Des cas similaires se présentent à l'Est avec autoroute Verviers-Prüm et au Sud avec l'E 40 (traversée de la Semois à Fouches). Le *développement touristique* s'empare des terres marginales et atteint les sites les plus reculés. Ainsi a disparu la

(1) Sites trop nombreux que pour être cités individuellement, mais en ce, compris les fagnes de l'Est et « Ma Campagne » à Malmédy.

dernière tourbière alcaline de Wallonie : le Rabay à Virton. La réaction des naturalistes fut timide, voire inexistante et, devant ce fatalisme, c'est impunément qu'I.D.E.L.U.X. (2) a massacré ce site (Anonyme 1975).

Les sites mis en réserve ne sont pas pour autant à l'abri des altérations. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre à la réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes un dimanche d'hiver ou d'été et de compter le nombre de skieurs ou de promeneurs. Il est clair que les tourbières de ces réserves ne résisteront pas longtemps à un tel piétinement.

3. REAGIR !

Au-delà du simple inventaire, Inter-Environnement-Wallonie tient à assurer à chacun de ces sites le statut qui lui convient et la gestion la plus adéquate possible.

Le dossier relatif à chaque site comprend généralement deux chapitres essentiels : l'un est axé sur les aspects scientifiques, l'autre sur les aspects juridiques et administratifs.

La philosophie généralement suivie à cet égard est d'utiliser les données scientifiques existantes et de les exploiter pour être à même de présenter aux autorités compétentes et/ou aux associations privées intéressées, un dossier techniquement complet qui soit immédiatement transposable dans les faits et qui s'insère aisément dans le contexte législatif existant. Ainsi les activités d'Inter-Environnement-Wallonie en matière de protection de la nature et de conservation des sites occupent-elles un *créneau de liaison* et doivent-elles être utilisées comme une courroie de transmission pour la sauvegarde d'un patrimoine naturel précieux.

Plutôt que d'exposer théoriquement la méthodologie appliquée, nous allons l'illustrer par un cas concret : celui de la tourbière de Cul-des-Sarts (Couvin).

4. LA TOURBIERE DE CUL-DES-SARTS

On sait que l'Ardenne s'articule tout entière autour d'un anticlinal d'origine hercynienne. Ainsi s'étirent, sur un axe grossièrement Est-Ouest toute une série de hauts-plateaux au relief sénile, contrastant d'ailleurs fortement avec les vallées encaissées qui les ont entaillés en périphérie ou qui se sont surimposés à eux à une époque plus récente. Le plus occidental de ces massifs est celui de Rocroi. Là, l'érosion a emporté la couverture dévonienne et l'assise cambrienne apparaît à la surface. De par la nature de la roche-mère, les milieux sont très pauvres. A l'occasion de conditions géomorphologiques favorables ou simplement de suintements, des tourbières se sont formées. Les plus importantes sont situées en France où elles sont progressivement mises en cultures ou drainées et plantées. La seule qui soit localisée en Belgique est celle de Cul-des-Sarts. Le site couvre à peine 5 ha et occupe une tête de ruisseau aux eaux particulièrement oligotrophes. On dispose à son sujet d'un relevé de 1943 publié par Vanden Berghen (1951, tableau II, relevé 3) et qui met en évidence une tourbière peu boisée avec *Sphagnum*

(2) Intercommunale de Développement Economique du Luxembourg.

recurvum, *S. papillosum*, *S. rubellum*, *Polytrichum commune*, *Vaccinium oxycoccos*, *Erica tetralix*, *Calluna vulgaris*, *Carex rostrata*, *C. echinata*, *C. nigra*, *Equisetum limosum* et des plantules de *Betula pubescens*. Duvigneaud (inéd.) possède également un bref compte rendu d'excursion des environs de 1945. Des milieux très divers sont observés : la tourbière proprement dite abrite *Drosera rotundifolia*, *D. intermedia*, *Eriophorum angustifolium*, *Vaccinium oxycoccos*, *Viola palustris* et *Carex nigra* tandis que les anciennes fosses d'exploitation de la tourbe sont colonisées par une prairie flottante à *Carex rostrata*, *Comarum palustre*, *Juncus bulbosus* et *Menyanthes trifoliata*. Si ce groupement ne s'est pas encore installé, ces fosses sont envahies de *Potamogeton polygonifolius* et de *Utricularia sp.* Les zones de suintement sont envahies par *Juncus acutiflorus*. Le reste du site est occupé par des fragments de lande à *Erica tetralix* et de pré à *Nardus stricta* et surtout par d'anciennes prairies de fauche à *Molinia caerulea*, *Agrostis canina*, *Carex pulicaris*, *C. echinata* et *Epilobium palustre*. Enfin, un fossé abrite d'importants peuplements de *Wahlenbergia hederacea*.

Depuis lors, les environs du site ont connu un développement important : nouveaux lotissements, caravaning, etc... De nouvelles habitations sont venues s'implanter tant au Nord qu'au Sud et beaucoup plus grave, un dépôt d'immondices plus ou moins clandestin s'est étendu au détriment des anciennes prairies de fauche, près de la tourbière elle-même. Pendant longtemps, personne ne sembla s'en inquiéter. La sonnette d'alarme fut tirée en automne 1976 lorsqu'un article de presse intitulé : « Cul-des-Sarts, une commune en constante extension » mentionnait : « Dans une zone d'anciens marais qui seront convertis en étang, sera créé un parc récréatif ».

Cet article reflétait une délibération du Conseil Communal de Cul-des-Sarts datée du 9 juin 1976. La séance avait en effet à l'ordre du jour un projet de « Parc récréatif à ériger à l'emplacement du terrain d'immondices ». Rappelons ici que le dépôt était plus ou moins utilisé par la commune elle-même et qu'il couvre environ 1/5 de la surface du site. Le Conseil a bien entendu approuvé le projet et a sollicité l'intervention de l'Etat pour la réalisation de ces travaux (2). De parc récréatif, le projet devint complexe sportif et l'A.D.E.P.S. (3) a octroyé un subside à l'occurrence de 60 % du montant total des travaux. Le projet déposé comprend la création d'un étang, d'un solarium, d'une aire polyvalente, d'un parc avec jeux d'enfants,... et bien entendu d'un parking.

Début janvier 1977, Guy Boosten de la Société Royale d'Entomologie intervient auprès de plusieurs ministres et administrations pour la sauvegarde de ce site remarquable. Le Ministre de l'Agriculture, Monsieur Lavens, répond que ce site, limité dans son étendue (50 ares), est en effet très intéressant à maintenir dans son état naturel.(...), l'attention de la Commune a été attirée sur l'importance de sa sauvegarde et des pourparlers ont été entrepris entre l'Ingénieur des Eaux et Forêts du ressort et les autorités communales ». De fait, des pourparlers ont bien eu lieu entre ces parties. C'est ce qui ressort en tout cas de l'entrevue du 14 juin 1977 qui réunit le Dr. G. André, Echevin et ancien bourgmestre de Cul-des-Sarts (4),

(2) Une telle réalisation est compatible avec le projet de plan de secteur (Philippeville-Couvin) puisque plus d'une centaine d'hectares, dont le site envisagé ici, y sont placés en zone d'extension de loisirs.

(3) Administration de l'Education Physique et des Sports, Ministère de la Culture Française.

(4) Entretiens, et suite à la fusion, la commune de Cul-des-Sarts a été absorbée par Couvin.

l'Ingénieur des Eaux et Forêts, « Ardenne et Gaume » et Inter-Environnement-Wallonie.

Inter-Environnement-Wallonie prend alors l'initiative de constituer le dossier scientifique et technique du site. Celui-ci a été prospecté à nouveau en juillet 1977 et les différents renseignements ont été collationnés. Ont collaboré à cette tâche différents chercheurs de plusieurs disciplines et dès la fin juillet 1977, le dossier était prêt. En voici les résultats principaux.

La tourbière elle-même comporte d'énormes touradons de *Polytrichum strictum* colonisés par *Calluna vulgaris*, *Vaccinium oxycoccos* et quelques très rares *Drosera rotundifolia*. Entre ces touradons, les sphaignes, notamment *Sphagnum palustre* sont abondantes. En périphérie, une jonchaie à *Juncus acutiflorus* est bien développée. Les anciennes fosses d'exploitation sont presque entièrement comblées : il subsiste à peine quelques pieds de *Potamogeton polygonifolius*.

La tourbière est maintenant abondamment colonisée par divers arbres et arbustes (*Betula pubescens*, *Alnus glutinosa*, *Salix aurita* et *S. cinerea*). Le sous-bois est essentiellement caractérisé par *Molinia caerulea* et *Viola palustris*. Suite probablement à la proximité du dépôt d'immondices et à une eutrophisation légère des eaux, *Phragmites australis* se développe abondamment. Le reste du site est composé de groupements de prairies semi-naturelles non amendées et dérivées de la forêt originale par le défrichage et la fauchage annuel. Notons-y quelques fragments de prairie à *Nardus stricta* et *Sieglingia decumbens*. Les orchidées sont abondantes dans ce milieu, notamment les *Dactylorhiza*.

La carte 1 est une esquisse sommaire de cette situation et les annexes I à III énumèrent les espèces végétales et animales observées sur le site.

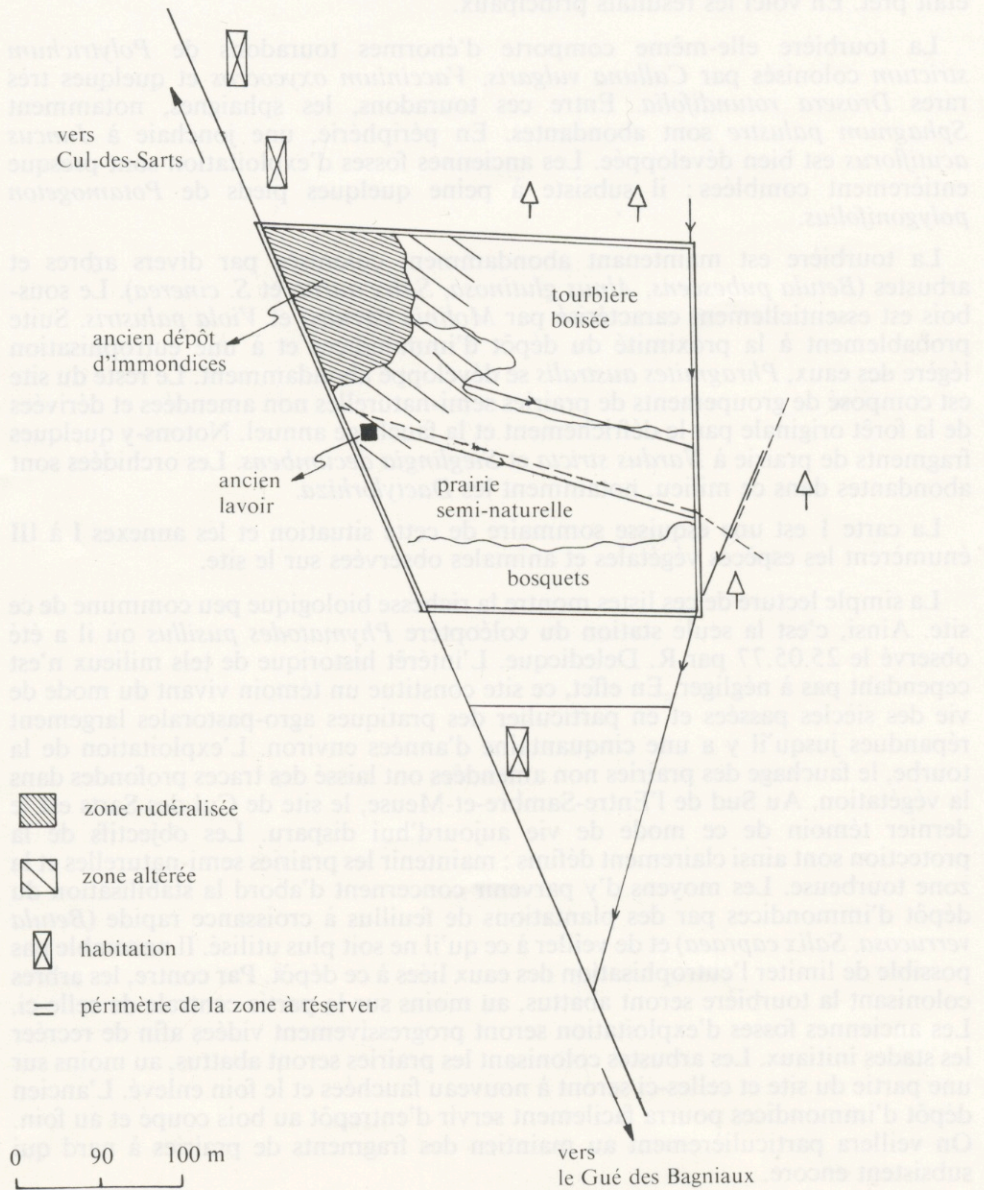
La simple lecture de ces listes montre la richesse biologique peu commune de ce site. Ainsi, c'est la seule station du coléoptère *Phymatodes pusillus* où il a été observé le 25.05.77 par R. Deledicque. L'intérêt historique de tels milieux n'est cependant pas à négliger. En effet, ce site constitue un témoin vivant du mode de vie des siècles passés et en particulier des pratiques agro-pastorales largement répandues jusqu'il y a une cinquantaine d'années environ. L'exploitation de la tourbe, le fauchage des prairies non amendées ont laissé des traces profondes dans la végétation. Au Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le site de Cul-des-Sarts est le dernier témoin de ce mode de vie aujourd'hui disparu. Les objectifs de la protection sont ainsi clairement définis : maintenir les prairies semi-naturelles et la zone tourbeuse. Les moyens d'y parvenir concernent d'abord la stabilisation du dépôt d'immondices par des plantations de feuillus à croissance rapide (*Betula verrucosa*, *Salix capraea*) et de veiller à ce qu'il ne soit plus utilisé. Il ne semble pas possible de limiter l'eutrophisation des eaux liées à ce dépôt. Par contre, les arbres colonisant la tourbière seront abattus, au moins sur la partie centrale de celle-ci. Les anciennes fosses d'exploitation seront progressivement vidées afin de recréer les stades initiaux. Les arbustes colonisant les prairies seront abattus, au moins sur une partie du site et celles-ci seront à nouveau fauchées et le foin enlevé. L'ancien dépôt d'immondices pourra facilement servir d'entrepôt au bois coupé et au foin. On veillera particulièrement au maintien des fragments de prairies à nard qui subsistent encore.

INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE

Rue d'Arlon 25, 1040 BRUXELLES

Tél. : 02/512.30.10

TOURBIÈRE DE CUL-DES-SARTS (LIEU-DIT « LES MARAIS »)

(végétation - situation en juillet 1977)

Le dossier se termine enfin par ses aspects juridiques. La liste des parcelles cadastrales et des propriétaires est établie et des propositions précises de création de Réserve Naturelle sont présentées :

- rachat par l'Administration des Eaux et Forêts et gestion comme réserve naturelle domaniale conformément à la loi de 1973 sur la protection de la nature;
- accord de la Ville de Couvin, propriétaire du site, de mettre ses terrains à la disposition de l'Administration des Eaux et Forêts et gestion comme réserve naturelle domaniale;
- rachat par une association privée (« Ardenne et Gaume », « Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique ») et gestion comme réserve naturelle privée.
- convention entre la Ville de Couvin et une association privée et gestion comme réserve naturelle privée.

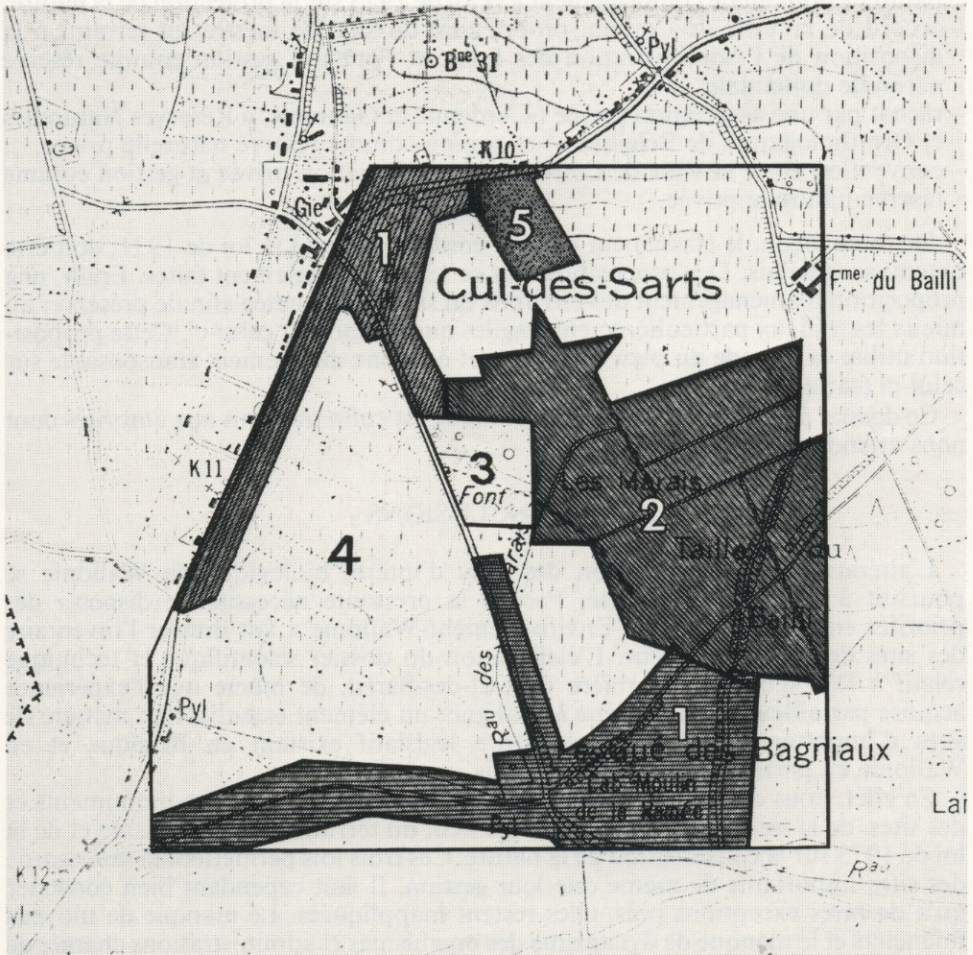
De toute façon, le classement du site, conformément à la loi de 1931, doit être obtenu sans délais. Des propositions en ce sens sont également faites. Enfin, une proposition d'aménagement des environs du site est présentée afin de préserver au mieux les milieux particulièrement fragiles qui composent celui-ci. Cette proposition utilise la légende du plan de secteur et est donc directement transposable sur celui-ci (carte 2).

Ce dossier à la fois scientifique et technique est enfin transmis aux autorités dont nous attendons la réponse.

5. CONCLUSIONS

L'altération et la destruction des sites d'intérêt biologique de Wallonie se poursuit à un rythme accéléré. Face à la pressante nécessité de disposer des priorités en la matière, Inter-Environnement-Wallonie a fait dresser l'inventaire des sites de première valeur. L'élaboration du dossier scientifique et technique relatif à l'un d'eux (la tourbière de Cul-des-Sarts), de même que l'expérience acquise par ailleurs, nous amène à souligner un élément essentiel : en matière de sites d'importance biologique, le cadre législatif existant en Belgique et en Wallonie en particulier, est adéquat mais inappliqué.

En effet, nous disposons de la loi de 1931 sur le classement des monuments et des sites, de la loi de 1962 sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme et de la loi de 1973 sur la conservation de la nature. Ces trois lois permettent la sauvegarde des sites importants de même que leur gestion. Il faut cependant bien constater qu'à de rares exceptions près, elles restent inappliquées. Le manque de moyens financiers et le manque de dynamisme des organismes et administrations chargés de les appliquer en sont les causes principales. Fondamentalement, le problème de la sauvegarde de notre patrimoine se pose donc en termes de volonté politique d'aboutir. Si elle est soucieuse de préserver son cadre de vie, c'est à ce niveau que la pression de l'opinion publique et des naturalistes en particulier doit s'exercer.



TOURBIERE DE CUL-DES-SARTS : PROPOSITIONS D'AFFECTATION DES ENVIRONS DU SITE AU PLAN DE SECTEUR

1 = zone d'habitat (art. 5/1.0)

2 = zone forestière (art. 12/4.2)

3 = zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle (art. 13/4.3.2)

4 = zone agricole (art. 11/4.1)

5 = zone d'équipement communautaire et d'utilité publique (art. 17/6.2)

(Conformément à l'A.R. du 28.12.1972 relatif à la présentation et à la mise en œuvre des projets de plans et des plans de secteur).

ANNEXE I :

Liste des plantes supérieures observées dans le site de la tourbière de Cul-des-Sarts (lieu-dit « Les Marais ») le 16.07.1977, exclus le dépôt d'immondices (J. Duvigneaud et E. Sérusiaux)

Acer campestre	Equisetum fluviatile	Nardus stricta
Achillea ptarmica	Equisetum sylvaticum	Oxalis acetosella
Agrimonia eupatoria	Equisetum palustre	Phalaris arundinacea
Agrostis tenuis	Eupatorium cannabinum	Phragmites australis
Ajuga reptans	Fagus sylvatica	Picea abies
Alchemilla xanthochlora	Festuca nigrescens	Platanthera bifolia
Alnus glutinosa	Filipendula ulmaria	Polygonatum verticillatum
Alopecurus pratensis	Fraxinus excelsior	Populus tremula
Angelica sylvestris	Galeopsis bifida	Potamogeton polygonifolius
Anthoxanthum odoratum	Galium palustre	Potentilla erecta
Arrhenaterum elatius	Galium saxatile	Quercus robur
Athyrium filix-femina	Galium uliginosum	Ranunculus flammula
Betula pubescens	Genista pilosa	Ranunculus repens
Callitriche stagnalis	Glechoma hederacea	Rubus div. sp.
Calluna vulgaris	Glyceria fluitans	Rumus crispus
Caltha palustris	Heracleum sphondylium	Salix aurita
Calystegia sepium	Hieracium laevigatum	Salix cinerea
Carex acutiformis	Holcus mollis	Scrophularia nodosa
Carex ovalis	Holcus lanatus	Sedum telephium subsp. telephium
Centaurea cfr pratensis	Hypericum maculatum	Sieglingia decumbens
Cirsium arvense	Hypochaeris radicata	Sorbus aucuparia
Cirsium palustre	Juncus acutiflorus	Stellaria graminea
Convolvulus arvensis	Juncus bufonius	Stellaria palustris
Cratægus lævigata	Juncus bulbosus	Succisa pratensis
Cratægus monogyna	Juncus effusus	Tragopogon pratensis
Dactylorhiza cfr maculata	Juncus squarrosus	Urtica dioica
Dactylorhiza cfr majalis	Juncus tenuis	Vaccinium myrtillus
Deschampsia cespitosa	Lathyrus montanus	Vaccinium oxycoccos
Deschampsia flexuosa	Lathyrus pratensis	Valeriana dioica
Digitalis purpurea	Lotus uliginosus	Veronica chamædrys
Drosera rotundifolia	Luzula multiflora	Viburnum opulus
Dryopteris dilatata	Lychnis flos-cuculi	Vicia cracca
Epilobium angustifolium	Lysimachia nummularia	Viola palustris
Epilobium hirsutum	Lysimachia vulgaris	Wahlenbergia hederacea
Epilobium obscurum	Molinia cærulea	
Epilobium palustre	Mysotis gr. scorpioides	

ANNEXE II :

Liste des insectes observés dans le site de la tourbière de Cul-des-Sarts (lieu-dit « Les Marais ») (G. Boosten, R. Cammaerts et J.-P. Smeeckens)

<i>Coléoptères</i>	<i>Rhagonycha elongata</i>	<i>Cryptogephalus decempunctatus</i>
<i>Leistus ferrugineus</i>	<i>Rhagonycha limbata</i>	<i>Melasoma tremulae</i>
<i>Leistus rufescens</i>	<i>Rhagonycha lutea</i>	<i>Agelastica alni</i>
<i>Notiophilus aquaticus</i>	<i>Rhagonycha testacea</i>	<i>Curculio abietis</i>
<i>Notiophilus palustris</i>	<i>Rhagonycha fulva</i>	<i>Rhynchites cupreus</i>
<i>Loricera pilicornis</i>	<i>Malthinus flaveolus</i>	<i>Byctiscus populi</i>
<i>Dyschirius aeneus</i>	<i>Malachius bipustulatus</i>	
<i>Dyschirius globosus</i>	<i>Corynetes caeruleus</i>	
<i>Dyschirius arenosus</i>	<i>Hypnoidus riparius</i>	<i>Lepidoptères</i>
<i>Bembidion dentellum</i>	<i>Agrilus sulcicollis</i>	<i>Carterocephalus palæmon</i>
<i>Bembidion varium</i>	<i>Trachys minutus</i>	<i>Augiades sylvanus</i>
<i>Bembidion ustulatum</i>	<i>Glischrochilus quadripunctatus</i>	<i>Adopœa thaumas</i>
<i>Bembidion assimile</i>	<i>Pityophagus ferrugineus</i>	<i>Heodes virgaureæ</i>
<i>Bembidion quadrimaculatum</i>	<i>Tritoma bipustulata</i>	<i>Palæochrysophanus hypophœ</i>
<i>Bembidion obtusum</i>	<i>Dacne bipustulata</i>	<i>Anthocharis cardamines</i>
<i>Bembidion guttula</i>	<i>Typhæa stercorea</i>	<i>Euphydryas aurinia</i>
<i>Chlænium vestitus</i>	<i>Coccidula rufa</i>	<i>Melitæa cinxia</i>
<i>Anchomenus dorsalis</i>	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	<i>Melitæa diamina</i>
<i>Badister bipustulatus</i>	<i>Cocinella hieroglyphica</i>	<i>Melitæa athalia</i>
<i>Stomis pumicatus</i>	<i>Thea vigntiduopunctata</i>	<i>Clossiana selene</i>
<i>Pterostichus cupreus</i>	<i>Chilocorus bipustulatus</i>	<i>Brenthis ino</i>
<i>Pterostichus caeruleus</i>	<i>Neomysia oblongoguttata</i>	<i>Vanessa atalanta</i>
<i>Pterostichus oblongopunctatus</i>	<i>Oedemera lurida</i>	<i>Inachis io</i>
<i>Pterostichus nigrita</i>	<i>Pyrochroa serraticornis</i>	<i>Aglais urticæ</i>
<i>Pterostichus anthracinum</i>	<i>Lagria hirta</i>	<i>Araschnia levana</i>
<i>Pterostichus niger</i>	<i>Melandrya caraboides</i>	<i>Melanargia galathea</i>
<i>Agonum marginatum</i>	<i>Trichius fasciatus</i>	<i>Cœnonympha arcania</i>
<i>Agonum mülleri</i>	<i>Trichius zonatus</i>	<i>Aphantopus hyperantus</i>
<i>Agonum sexpunctatum</i>	<i>Tetropium castaneum</i>	<i>Maniola turtina</i>
<i>Agonum assimile</i>	<i>Obrium brunneum</i>	
<i>Anchus obscurus</i>	<i>Grammotera ruficornis</i>	
<i>Anchus ruficornis</i>	<i>Leptura maculicornis</i>	<i>Odonates</i>
<i>Argutor diligens</i>	<i>Judolia cerambyciformis</i>	<i>Pyrrhosoma nymphyla</i>
<i>Argutor strenuus</i>	<i>Judolia melanura</i>	<i>Lestes sponsa</i>
<i>Platambus maculatus</i>	<i>Strangalia nigra</i>	<i>Cœnagrion puella</i>
<i>Hydrena britteni</i>	<i>Strangalia nigra</i>	<i>Cordulegaster boltoni</i>
<i>Oeceptoma thoracicum</i>	<i>Molorchus minor</i>	<i>Libellula depressa</i>
<i>Phosphuga atrata</i>	<i>Phymatodes pusillus</i>	<i>Libellula quadrimaculata</i>
<i>Anisotoma humeralis</i>	<i>Clytus arietis</i>	<i>Æschna cyanea</i>
<i>Agathidium nigripenne</i>	<i>Agapanthia villosviridescens</i>	
<i>Scaphidium quadrimaculatum</i>	<i>Saperda populnea</i>	
<i>Homalilus fontisbellaquei</i>	<i>Tetrops præusta</i>	
<i>Lampyris noctiluca</i>	<i>Tetrops præusta</i>	
<i>Cantharis pallida</i>	<i>Donacia bicolor</i>	
<i>Cantharis fusca</i>	<i>Donacia marginata</i>	
<i>Rhagonycha lignosa</i>	<i>Plateumaris consimilis</i>	<i>Orthopteres</i>
	<i>Plateumaris sericea</i>	<i>Blatta lapponica</i>
	<i>Zeugophora subspinosa</i>	
	<i>Orsodacne cerasi</i>	

ANNEXE III :

Liste des araignées observées dans le site de la tourbière de Cul-des-Sarts (lieu-dit « Les Marais ») (M. Ransy)

Dictyne arundinacea	Hahnia montana	Goniatium rubellum
Clubiona reclusa	Anelosimus vittatus	Maso sundevalli
Clubiona lutescens	Enoplognatha ovata	Maso gallica
Xysticus ulmi	Tetragnatha extensa	Gongyliidiellum vivum
Xysticus cristatus	Meta segmentata	Micrargus herbigradus
Tibellus oblongus	Araneus cornutus	Bathyphantes dorsalis
Marpissa mascosa	Araneus cucurbitinus	Lepthyphantes tenuis
Evarcha falcata	Hypsosinga pygmaea	Lepthyphantes zimmermanni
Evarcha arcuata	Cercidia prominens	Lepthyphantes tenebricola
Hygrolycosa rubrofasciata	Erigonidium graminicola	Linyphia hortensis
Pirata hygrophilus	Hypomma cornutum	Neriere emphana

TRAVAUX CITES

- Anonyme (1975). In Memoriam. Le vallon du Rabais à Virton. *Natura Mosana* 28 : 77.
- SERUSIAUX E. (1977). Inventaire des sites d'intérêt scientifique de Wallonie. Première partie : Inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique. Inter-Environnement-Wallonie, 48 pp. + annexes.
- STIEPERAERE H. (1972). Un paysage ardennais encore bien conservé : la fagne Baugnez à Bévercé-Waimes. *Natura Mosana* 25 : 14-18.
- VANDEN BERGHEN C. (1951). Landes tourbeuses et tourbières bombées à sphaignes de Belgique (Ericeto-Sphagnetalia Schwickerath 1940). *Bull. Soc. R. Bot. Belg.* 84 : 157-226.

ANNÉE III
L'avis des auteurs observés dans le site de la tourbière de Cul-des-Sarts (Ile-de-France)
à la fin de l'été (M. Ramsay)

Claytonia lanceolata
Cyperus rotundus
Drosera rotundifolia
Elymus repens
Fragaria vesca
Marsippospermum flavum
Mentha sylvestris
Sium



Porseleinhoen

(Foto M. Verbruggen)